

ÉDITION  
2024



# DICRIM

Document d'Information Communal  
sur les Risques Majeurs

## LES RISQUES MAJEURS À VELLERON

Document à conserver

# S'ORGANISER POUR PRÉVENIR LES RISQUES



Philippe ARMENGOL  
Maire de VELLERON

Vous avez entre les mains le DICRIM, Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Comme toutes les communes de France, Velleron est exposée à des risques naturels et technologiques.

Ma responsabilité, en tant que Maire, est de tout mettre en œuvre pour assurer la protection de notre territoire et de ses habitants, en lien avec les services de l'État. Ce document vous permet de connaître les différentes situations auxquelles notre commune est exposée, ainsi que les mesures prises pour limiter les conséquences sur la population.

Lorsque survient un événement, les premières décisions, les premiers gestes sont déterminants. Je suis très attaché à cette démarche qui développe en chacun de nous une culture de la Sécurité Civile.

Je vous demande donc de consulter attentivement ce document et de le conserver précieusement pour être acteur de votre sécurité et celle de vos proches, car la sécurité civile est l'affaire de tous.

## SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un risque majeur ? .....	3
Le Plan Communal de Sauvegarde .....	3
Qui fait quoi en cas d'événement majeur ? .....	4
Les moyens d'alerte .....	6
L'hébergement en cas d'urgence .....	7
Le risque inondation .....	8
Le risque feu de forêt .....	12
Le risque météorologique .....	14
Le risque mouvement de terrain .....	16
Le risque sismique .....	18
Le risque radon .....	20
Le risque sanitaire .....	21
Le risque rupture de barrage .....	22
Le risque transport de matières dangereuses .....	24
Le risque terroriste .....	26
Avant l'événement : comment se préparer ? .....	28
Après l'événement : que faire ? .....	29
Bulletin d'inscription à la téléalerte .....	31
Récapitulatif des conduites à tenir .....	32

# QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un "risque majeur", on distingue les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques) et les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle, liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une **faible fréquence** et une **importante gravité** en termes de victimes ou de dommages matériels.



Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'appuie sur le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) établi par la Préfecture de Vaucluse ([consultable sur www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)).

## PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : LA VILLE EST ORGANISÉE

Face à ces risques, la commune de Velleron a mis en place un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), qui recense précisément les **phénomènes**, les **enjeux** et surtout les **moyens** et l'organisation mis en œuvre au **niveau communal** pour répondre au mieux **aux risques encourus sur le territoire**.

Il vise notamment à définir les moyens d'alerte, d'information et de soutien des populations comme les capacités d'hébergement de la commune ou encore les modalités de coordination avec la Préfecture.

En cas de crise, un **Poste de Commandement Communal (PCC)** sera ouvert au sein de la Mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population.

### LISTE DES RISQUES PRÉSENTS SUR LA COMMUNE :

- Inondation
- Feu de forêt
- Météorologique
- Mouvement de terrain
- Sismique
- Radon
- Sanitaire
- Rupture de barrage
- TMD (Transport de Matières Dangereuses)
- Terroriste

Numéro en lien avec le **Poste de Commandement Communal** :

**04 90 20 00 71**



Mairie de Velleron

# QUI FAIT QUOI EN CAS D'ÉVÉNEMENT MAJEUR ?

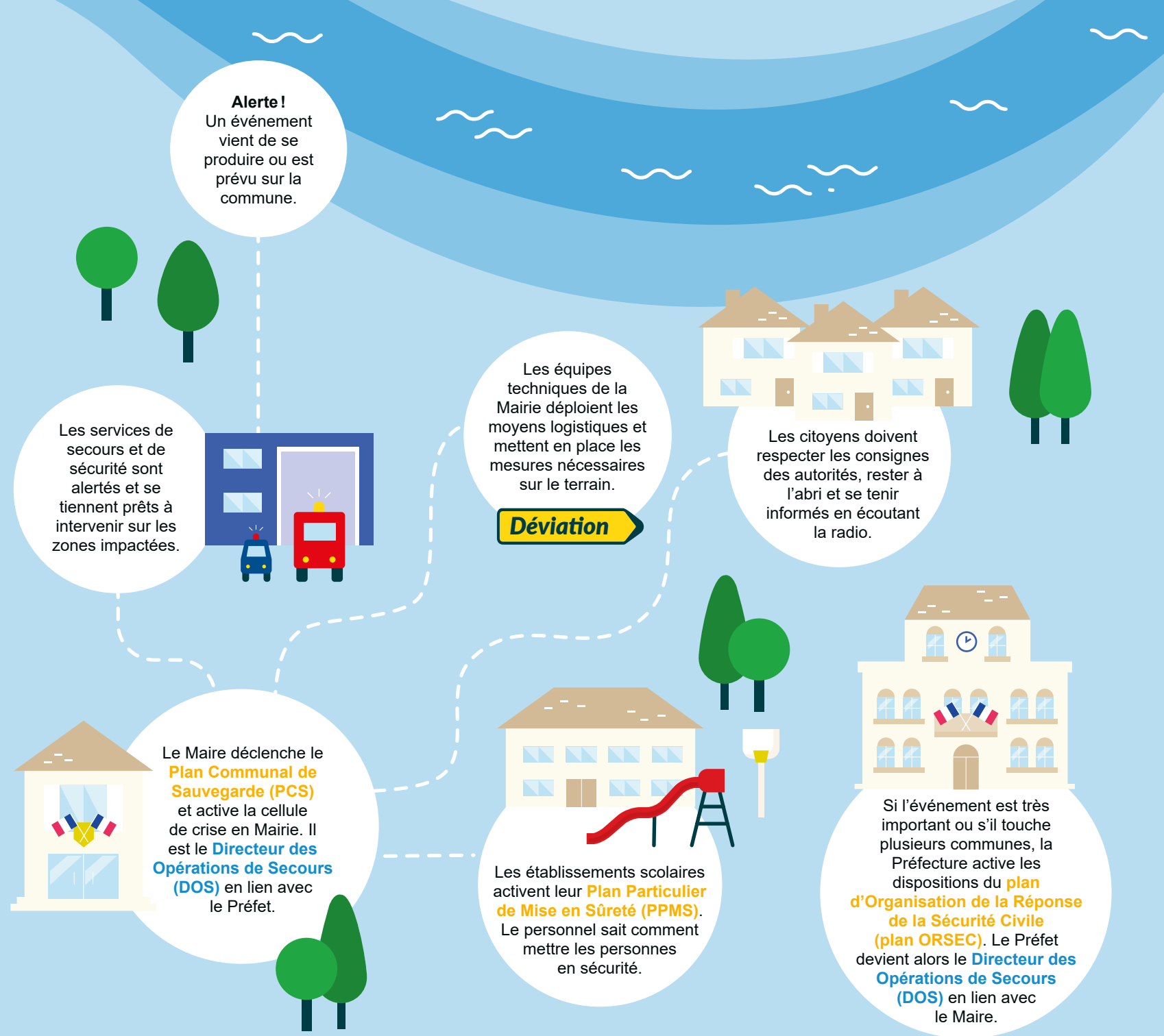
L'organisation des secours fait intervenir différents acteurs où chacun a son rôle à jouer.

La commune se dote d'une **cellule de crise** à partir de laquelle est organisée la gestion de l'événement. (opération de terrain, communication avec les services de secours et la population...).

En cas de déclenchement du PCS, un numéro de téléphone est disponible pour signaler **UNIQUEMENT** les urgences relatives à l'événement (*numéro disponible sur la page précédente*).

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la commune définit des lieux d'accueil pour les personnes ne pouvant pas rejoindre leur domicile ou ayant été évacuées par les secours.

Elle prend alors en charge l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des sinistrés.





## LES MOYENS D'ALERTE

En cas d'évènement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :



### L'alerte sur le terrain

Les équipes de la Mairie, de la Police Municipale et des services de secours pourront diffuser les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



### L'alerte téléphone : F24/Gedicom

La Mairie peut vous contacter directement par téléphone via son automate d'appel F24/Gedicom. Vous pouvez vous y inscrire via ce lien : [www.velleron.fr/services/securite](http://www.velleron.fr/services/securite)  
Ou en remplissant le coupon détachable de la page 31.



### Les réseaux numériques officiels

Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités sur Facebook et X, et sur le site officiel de la Ville.

Préfecture :  
X @Prefet84  
Mairie :  
www.velleron.fr



### À l'écoute de la radio

En cas d'accident majeur, l'alerte peut être également relayée par les médias. Mettez-vous à l'écoute de la radio :

France Bleu Vaucluse :  
**100.4 FM**



### La sirène d'alerte

En cas d'évènement majeur et de grande ampleur, **la sirène communale** peut être déclenchée.

**À son signal, vous devez rester à l'abri, écouter la radio ou consulter les comptes officiels des autorités sur les réseaux.**

## L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Les équipements de la commune peuvent être mobilisés (**la salle des fêtes du vieil hôpital, ou bien l'école ou le foyer du 3<sup>e</sup> âge**) tout comme des structures d'accueil dans les communes voisines si la situation le nécessite.

Si l'évacuation est ordonnée, il convient de quitter votre logement vers un lieu d'accueil (chez un proche choisi à l'avance ou vers un hébergement d'urgence). **Vous serez par ailleurs informés du choix du lieu d'hébergement retenu et des dispositions à prendre afin de vous y rendre en évitant le danger.**

### Comment être informé en cas d'évacuation ?

La Ville communiquera sur l'ouverture des centres d'hébergement d'urgence via les différents moyens d'alerte listés auparavant. Vous serez aussi informés en temps réel par les agents municipaux et les services de secours présents sur le terrain.



^  
Vue de la salle des fêtes du vieil hôpital

**Les moyens d'alerte et d'hébergement peuvent évoluer dans le temps. Vous devrez vous conformer aux consignes qui seront données le jour J par la Mairie et les services de secours.**



# LE RISQUE INONDATION

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone avec des hauteurs d'eau variables provoquées par le débordement d'un cours d'eau ou un phénomène de ruissellement.

Le ruissellement comprend l'ensemble des circulations d'eau sur les versants, en dehors des cours d'eau. Il s'intensifie lorsque les eaux de pluie ne parviennent pas à s'infiltrer dans les sols et peut conduire à l'inondation de secteurs pourtant éloignés des cours d'eau, notamment les zones basses (cuvettes).

Il peut être aggravé par l'engorgement des systèmes d'évacuation des eaux pluviales, lors de précipitations intenses. **L'imperméabilisation du sol** par les aménagements (bâti, voiries, parking...) et **certaines pratiques agricoles** peuvent limiter l'infiltration des précipitations et accentuer le ruissellement.

### Le risque sur le territoire de Velleron

La commune est concernée par des **crues dites « de plaine »**, caractérisées par un délai de prévenance relativement long (de l'ordre de quelques jours), et une durée d'inondation également assez longue.

**Les principaux cours d'eau** sont la Sorgue de Velleron, et les ruisseaux des Prés Neufs, du Pont Roux, de la Garonne et de la Nesquière.

**Les quartiers exposés à cet aléa** sont les suivants : Mians, Nesquières, Fiance, Reybauds, Logis Neuf, Cancets, Foulquette, Vautes, Prés Neufs et Sylvestre.

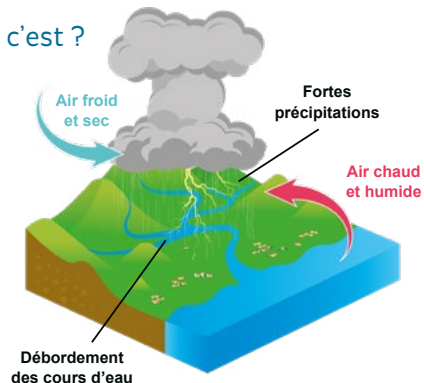
Velleron peut également être impactée par des **phénomènes de ruissellement** lors de fortes pluies, essentiellement dans les secteurs urbanisés.

### L'épisode méditerranéen, qu'est-ce que c'est ?

Les épisodes méditerranéens sont liés à des remontées **d'air chaud et humide** en provenance de Méditerranée qui rencontrent de **l'air froid d'altitude**.

**La masse d'air devient alors instable et orageuse provoquant des pluies intenses et des cumuls importants.**

Ce phénomène peut se produire toute l'année mais est **plus fréquent en automne**.



## Les crues historiques

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu 7 fois sur la commune en lien avec des inondations et coulées de boues. On peut citer par exemple les évènements de novembre 1982, de janvier et novembre 1994, du 1<sup>er</sup> décembre 2003, du 14 décembre 2008 ou plus récemment de décembre 2019 (illustré sur la photo ci-dessous).



< Inondation à Velleron le 4 décembre 2019

## Les niveaux de vigilance « crues »

Il est également possible de suivre l'évolution du Rhône et de l'Ouvèze grâce aux cartes de vigilance « crues » disponibles sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr). Ces cartes de vigilance concernent les cours d'eau surveillés par l'État. Les tronçons du Rhône et de l'Ouvèze peuvent être affectés d'une couleur en fonction du niveau de risque de crue envisagé dans les 24 prochaines heures.



Pas de vigilance particulière requise.



Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières ou exposées.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.



Consultable sur le site [www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)

En supplément de cette vigilance hydrologique, une vigilance météorologique émise par Météo France informe les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météo dangereux. Les niveaux de vigilance sont détaillés à la page 15.



## LA CARTE DU RISQUE INONDATION SUR VELLERON



0 0,5 1 km



- Mairie
- Casernes de pompiers
- Centre d'accueil et de Regroupement (CARE)
- Principaux cours d'eau

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023)

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT L'INONDATION

- Informez-vous sur le risque
- Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages
- Mettez les produits dangereux ou polluants au sec et surélevez le mobilier
- Préparez une réserve d'eau potable et de nourriture
- Préparez son kit d'urgence (voir à la fin du document)

## PENDANT L'INONDATION



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 100.4 FM



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains sauf en cas de consignes des autorités



En cas de fortes pluies, vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri.



Ne tentez jamais de circuler dans une zone inondée



Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages

## APRÈS L'INONDATION

- Aérez et désinfectez les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après vérification technique
- Assurez-vous que l'eau du robinet est potable
- Faites l'inventaire des dégâts





# LE RISQUE FEU DE FORÊT

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

On parle d'incendie de forêt lorsque le feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant. Un incendie est un phénomène qui échappe au contrôle de l'Homme, tant en durée qu'en étendue.

Depuis juin 2023, un nouvel outil de prévention et d'information sur le danger d'incendies a été déployé : **la Météo des forêts**. Elle indique un niveau de danger établi à partir des prévisions météorologiques, de l'état de sécheresse de la végétation et de l'occupation des sols. Cette information est délivrée à l'échelle du département pour les deux prochains jours avec 4 niveaux de représentation du danger de feux :

- Danger faible (vert)
- Danger modéré (jaune)
- Danger élevé (orange)
- Danger très élevé (rouge)

Attention, la météo des forêts n'informe pas sur les incendies en cours ou à venir !

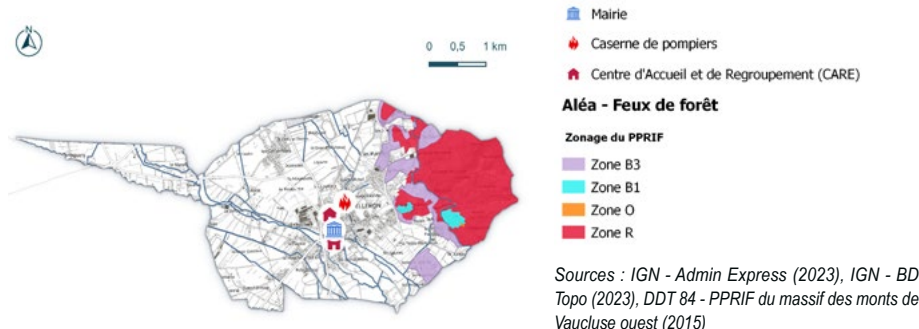
### Le risque sur le territoire de Velleron

La commune est concernée du fait de la présence de **210 hectares de bois** (pin d'Alep, chêne vert et kermès) et de garrigues, c'est-à-dire **un boisement très exposé au risque d'incendie**. **Les secteurs habités potentiellement concernés** sont les quartiers de Cambuisson, Arrayès, Parpayolles, Murets, Parisienne, Logis, Eaux Minérales, Falèche, Pichichi, Vinaïfes et Plantiers.

**17 feux de forêt** ont été recensés à Velleron sur les quarante dernières années (source : [www.promethee.com](http://www.promethee.com)). Ils sont tous restés cantonnés à des surfaces de l'ordre d'1 hectare.

Afin de se protéger de ce phénomène, **le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt (PPRIF) du massif des monts de Vaucluse ouest** a été approuvé en 2015 et inclut la commune. Il vise, entre autre, à limiter l'urbanisation dans des zones à risques et fixe des obligations aux habitants et à la commune quant aux conduites à tenir.

**Un PDFCI (Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies)** a également été mis en place au niveau de l'ensemble du Vaucluse afin de réduire la vulnérabilité face aux feux de forêts.



# LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Si besoin, coupez l'électricité, le gaz et fermez les ouvertures



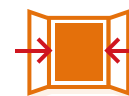
Montez les objets utiles et/ou de valeur dans les étages



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 100.4 FM



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Fermez les ouvertures



Dégagez les voies d'accès

À l'intérieur et **jusqu'à une distance de 200m** d'espaces naturels sensibles au feu de forêt (bois, landes, maquis, garrigues, plantations, et reboisements), respectez ces consignes :

- Interdiction de porter ou d'allumer du feu
- Interdiction de fumer
- Ne pas pratiquer une activité susceptible de provoquer des étincelles
- Emportez vos déchets

### OLD - (Obligation Légale de Débroussaillage)

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur **les zones situées à moins de 200 mètres des espaces boisés** (article 322-3 du Code forestier). Il incombe au propriétaire des constructions, terrains ou installations ou son locataire non saisonnier de débroussailler :

- Dans un rayon de **50 m minimum** autour des constructions situées en zone urbaine
- De part et d'autre des chemins d'accès sur une largeur de 10 m (5 m de chaque côté).

POURQUOI DÉBROUSSAILLER ?

- Assurer sa protection, en protégeant sa maison et son terrain
- Protéger la forêt en permettant de limiter le développement d'un départ de feu accidentel à partir de votre propriété
- Sécuriser les personnels sapeurs-pompiers pour la lutte contre l'incendie
- Être en conformité vis-à-vis de la réglementation



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême. Le changement climatique constaté ces dernières années induit une évolution des phénomènes qui surviennent de plus en plus souvent et de manière plus extrême.

### Vent fort et tempête

Régulièrement, des vents violents et des tempêtes soufflent sur le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

La tempête du 26 décembre 1999 a notamment marqué les esprits sur le territoire national.

### Épisode de canicule

Selon le département, on parle de canicule lorsque la chaleur est supérieure à 36°C le jour et supérieure à 21°C la nuit, pendant plusieurs jours consécutifs (3 jours et 3 nuits consécutifs).

Selon l'âge, le corps réagit de façons différentes : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



↑  
Épisode neigeux sur Velleron le 4 janvier 2021

### Fortes chutes de neige et grand froid

Rares dans notre région, les épisodes de grand froid et/ou fortes précipitations neigeuses provoquent des perturbations importantes car les structures (réseaux d'électricité et de communication notamment) ne sont pas toujours adaptées et la population peu habituée.

La commune a déjà connu des épisodes de grand froid (hivers 1956, 1985 et 1986) et des chutes de neige importantes (hivers 1971 ou 2003 par exemple).

En cas de chutes de neige, les services techniques de la commune salent les chaussées, si possible avant les premiers flocons. Des entreprises sont également mobilisées pour enlever le maximum de neige sur les voies. **Il est conseillé aux habitants d'éviter les itinéraires empruntant des côtes (dans la colline).**

### Pollution de l'air

On définit un épisode de pollution de l'air par une quantité trop élevée d'un ou de plusieurs polluants dans l'air, qui peut être dû aux conditions météorologiques, notamment dans les situations stables (peu ou pas de vent) et en période estivale (chaleur et ensoleillement) ; à l'apport massif d'une pollution sous l'effet du vent ; à l'augmentation saisonnière des émissions de polluants en lien avec certaines activités agricoles, le chauffage domestique...

# LES BONS RÉFLEXES



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 100.4 FM



### En cas de vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence



### Risque de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau/jour
- Évitez les efforts physiques
- Favorisez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



### Risque de fortes chutes de neige

#### AVANT

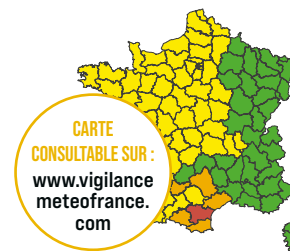
- Protégez les installations contre le gel
- En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières

#### PENDANT

#### Dès l'apparition d'une couche de neige importante :

- Évitez de prendre la route
- Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
- Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri
- Éloignez-vous des pylônes et des lignes électriques

#### LES NIVEAUX DE VIGILANCE MÉTÉO POUR ALERTE



**NIVEAU 1 :** Pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2 :** Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé.

**NIVEAU 3 :** Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informé et conformez-vous aux consignes des autorités.





# LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un mouvement de terrain est le déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

### Le risque sur le territoire de Velleron

La commune est concernée par le phénomène de **retrait-gonflement des argiles** du fait de la nature du sol. Le territoire communal est classé en zone **d'aléa « moyen »** dans toute sa partie ouest, avec également deux zones étendues **d'aléa « fort »** dans sa partie est.

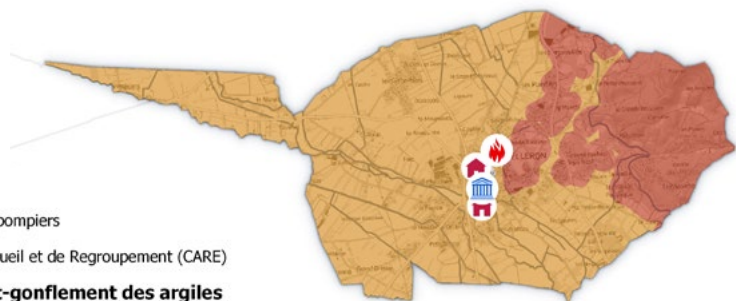
Lors d'épisodes de **sécheresse**, les sols argileux ont tendance à se **rétracter** avant de **gonfler** lors de **périodes plus humides**. Ces micromouvements du sol sont sans danger pour l'homme mais peuvent provoquer des **dommages aux bâtiments avec l'apparition de fissures**.

La commune peut également être concernée par des **glissements de terrain** (déplacement le plus souvent lent d'une masse de terrain sur une pente) ou des **éboulements et chutes de blocs** (chutes d'éléments rocheux résultant de l'action de la pesanteur), même si aucun cas notable n'a été recensé jusqu'ici.



0 0,5 1 km

- Mairie
  - Caserne de pompiers
  - Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)
- Aléa - Retrait-gonflement des argiles**
- Moyen
  - Fort



Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), BRGM - BD RG (2023)

# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (Mairie, pompiers...)



Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas



Ne pénétrez pas dans un bâtiment endommagé



Mettez-vous à disposition des secours

## APRÈS



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance



Conformez-vous aux consignes données, entamez les démarches pour l'indemnisation du sinistre





## LE RISQUE SISMIQUE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

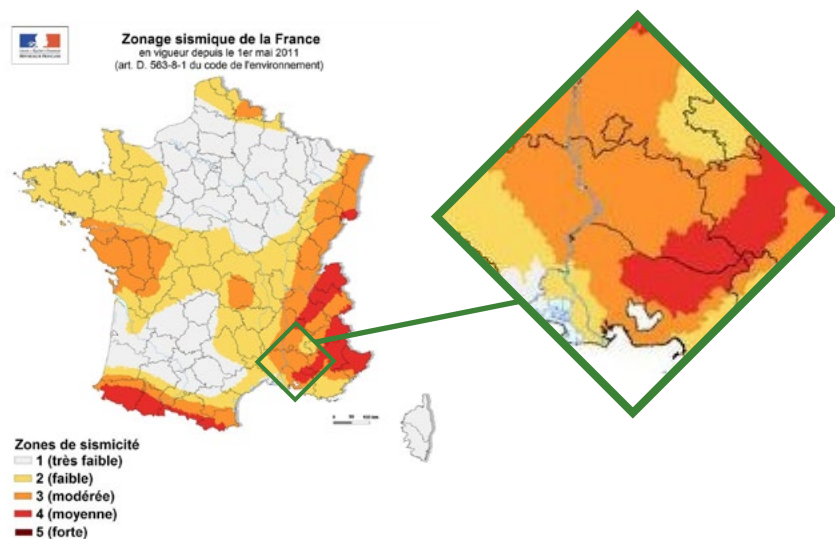
Un séisme correspond à une libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

#### Le risque sur le territoire de Velleron

Le risque sismique sur la commune est de niveau **modéré**. Cela correspond à un **niveau 3 sur 5** que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.

Le risque sismique dans le Vaucluse est lié au contexte tectonique du massif central, de l'arc alpin et aux mouvements qui les caractérisent. La présence de **failles actives** ainsi que les mouvements que subissent ces massifs forment un contexte régional exposé à l'aléa sismique.

La région PACA (Provence-Alpes-Côte d'Azur) est la plus soumise au risque sismique de tout le territoire métropolitain. Le séisme plus marquant en termes de conséquences est celui de **Lambesc le 11 juin 1909** (magnitude 6), qui a fait 46 victimes dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que de nombreux dommages jusque dans le Vaucluse. **Au niveau du département même, on dénombre 27 séismes** d'intensités notables ayant leur épicercent dans le Vaucluse entre 1568 et aujourd'hui.



## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT LA SECOURSSE



Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité



Fixez, si possible, les meubles lourds afin qu'ils ne soient pas projetés ou renversés

### PENDANT LA SECOURSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



En voiture, arrêtez-vous mais jamais à proximité d'un pont, de bâtiments, d'arbres... Ne sortez pas avant la fin de la secousse

### APRÈS LA SECOURSSE



Coupez le gaz et l'électricité



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio France Bleu Vaucluse 100.4 FM



Vos enfants sont en sécurité à l'école, restez vous-même à l'abri



Sortez du bâtiment rejoignez une zone de couverture



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



## LE RISQUE RADON

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans certains sols et certaines roches (granitique et volcanique).**

Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre. Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. **Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées.**

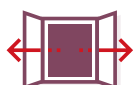
Le risque sur le territoire de Velleron

Sur la commune, le risque est de **catégorie 2** sur une **échelle nationale de 3**. Cela correspond à une zone dans laquelle le potentiel radon est faible, mais où des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du gaz vers les bâtiments. Le risque est principalement pour la santé : à long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.

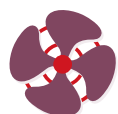
## LES BONS RÉFLEXES



**N'obstruez pas les entrées et les sorties d'air**, quand elles existent, et nettoyez les régulièrement



**Aérez quotidiennement** votre domicile par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes/ jour



**Veillez à l'entretien régulier du système de ventilation**, quand il existe, et changez les filtres régulièrement



**Assurez-vous de l'étanchéité** de l'interface entre le bâtiment et le sol vis-à-vis du passage du radon (fissures, joints sol/mur, réseaux)



**Améliorez, rétablissez ou mettez en œuvre une ventilation naturelle ou mécanique** dans le soubassement de votre domicile

De manière générale, il est conseillé de faire appel à des professionnels du bâtiment qui pourront réaliser un diagnostic de la situation et aider à choisir les solutions les plus adaptées. Une fois ces solutions mises en œuvre, il est recommandé de vérifier leur efficacité en réalisant de nouvelles mesures de radon.



## LE RISQUE SANITAIRE

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le risque sanitaire est un risque présentant une menace directe pour la santé des populations à la suite d'une exposition de l'homme (ou de l'animal) à une source de contamination (virus...).

Le risque sanitaire dépend donc de **la nature du contaminant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition de l'individu.**

Il existe donc différents risques sanitaires :

- **Le risque épidémique** : une épidémie est le développement et la diffusion rapide d'une maladie souvent contagieuse parmi la population.
- **Le risque pandémique** : c'est une épidémie qui s'est répandue très rapidement à travers le monde. Il s'agit souvent d'un nouveau virus contre lequel les populations sont peu ou pas protégées (Exemple : COVID-19).
- **Le risque épizootie** : c'est la diffusion d'une maladie qui touche un grand nombre d'animaux d'une même espèce ou d'espèces différentes. Ce risque touche uniquement les animaux.

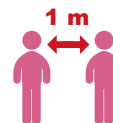
## LES BONS RÉFLEXES



**Respectez les mesures d'hygiène recommandées** (lavez-vous les mains régulièrement, éternuez dans votre coude...)



**Évitez les contacts** avec les personnes malades. En cas de contagion avérée, **portez un masque**



**Renoncez aux poignées de mains**, embrassades et accolades  
**Gardez une distance d'un mètre** entre vous et votre interlocuteur



**Faites-vous vacciner** dès lors qu'une campagne de vaccination est organisée





# LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Un barrage est un ouvrage, le plus souvent artificiel, transformant généralement la vallée en un réservoir d'eau. Les barrages servent principalement à la régulation des cours d'eau, l'alimentation en eau des villes, l'irrigation des cultures ou encore à la production d'énergie électrique.

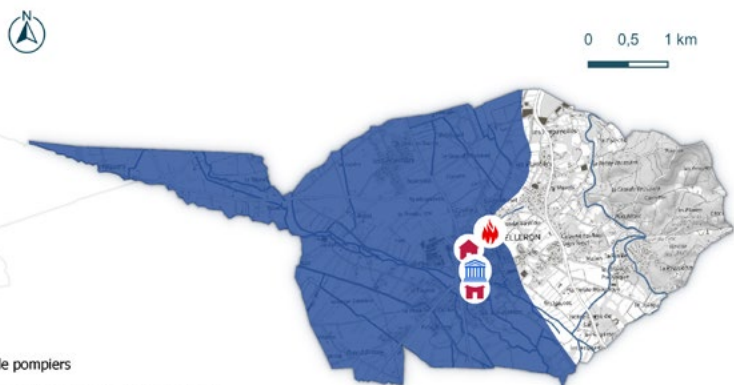
En cas de rupture totale ou partielle d'un ouvrage, il se produirait une onde de submersion très destructrice.

### Le risque sur le territoire de Velleron

La commune serait impactée en cas de rupture du **barrage de Serre-Ponçon** (situé dans les Hautes-Alpes). Construit entre 1955 et 1961 à des fins de production d'électricité et d'irrigation, cet ouvrage de **124 m de haut** situé sur le cours de la Durance peut retenir jusqu'à **1,2 milliard de m<sup>3</sup> d'eau**.

L'onde engendrée par la rupture du barrage toucherait toute la partie ouest du territoire communal. À titre indicatif, l'**onde de submersion** arriverait en **7h** à Pertuis et en **12h** à Avignon.

L'ouvrage fait l'**objet d'une surveillance constante**, sous le contrôle des différents services de l'État. La fréquence des examens permet la détection précoce de toute anomalie. Un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** a également été établi afin de définir l'organisation des opérations secours en cas d'accident. Plusieurs **niveaux d'alerte** des autorités et populations sont prévus selon l'état de gravité de la situation.



### Aléa - Rupture d'ouvrage

■ Onde de submersion en cas de rupture du barrage de Serre-Ponçon

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), DREAL PACA - PPI du barrage de Serre-Ponçon (2012)

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT

- Informez-vous sur le risque
- Repérez les points hauts ou éloignés des cours d'eau vers lesquels se réfugier

## PENDANT

-  **Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)
-  **Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes
-  **Éloignez-vous** le plus possible des cours d'eau
-  Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse 100.4 FM**
-  **Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri
-  **Ne circulez jamais dans une zone inondée**. 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture
-  **N'allez pas chercher les véhicules stationnés en parkings souterrains** **sauf en cas de consignes des autorités**

## APRÈS

- Continuez à **suivre les consignes** des autorités
- **Aérez et désinfectez** les pièces
- Ne rétablissez les réseaux qu'après **vérification technique** et assurez-vous que l'eau du robinet soit **potable**
- **Faites l'inventaire** des dégâts



## LE RISQUE TMD (TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES)

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

**Le risque de transport de matières dangereuses, ou risque TMD, est consécutif à un accident se produisant lors d'un transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses (explosives, toxiques, corrosives, radioactives, pathogènes...).**

#### Le risque TMD à Velleron

Un accident de TMD peut survenir pratiquement **n'importe où sur le territoire le long des axes de circulation routiers**, et en particulier sur **l'axe D938 - Route de Pernes les Fontaines - D31** (du fait de l'importance du trafic).

Les secteurs en bordure de ces axes peuvent être concernés directement en cas d'accident.

#### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...) si possible
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiqués sur le camion



— Étiquette de danger



— Numéro d'identification du danger



— Numéro d'identification de la matière



0 0,5 1 km



- Mairie
- Caserne de pompiers
- Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE)

#### Aléa - Transport de Matières Dangereuses (TMD)

Axes majeurs de TMD par voie routière

Sources : IGN - Admin Express (2023), IGN - BD Topo (2023), Préfecture de Vaucluse - DDRM (2023)

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- **Informez-vous** sur l'existence d'un risque à proximité
- **Estimez votre propre vulnérabilité** par rapport au risque

### PENDANT



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)



**Vos enfants sont en sécurité à l'école**, restez vous-même à l'abri



**Coupez le gaz et l'électricité**



Ne provoquez **pas de flamme ni d'étincelle**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



Écoutez la radio **France Bleu Vaucluse 100.4 FM**



**Éloignez-vous** de la zone de danger

### APRÈS

- **Suivez les consignes des autorités concernant la consommation** d'eau et d'aliments issus de la zone impactée
- **Aérez** les locaux exposés



# LE RISQUE TERRORISTE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le terrorisme est un ensemble d'actes de violence (attentats, prises d'otages...) commis par une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système.

Le terrorisme est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques.

### Le plan vigipirate

C'est un plan de vigilance, de prévention et de protection ayant pour objet la lutte contre la malveillance terroriste. Il se compose de deux parties :

- un **document public**, visant à informer la population des mesures de protection et de vigilance qui la concernent et à mobiliser l'ensemble des acteurs du plan (pour consulter la partie publique du plan : [www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate](http://www.gouvernement.fr/risques/le-plan-vigipirate)).
- un **document classifié** « confidentiel défense », destiné aux pouvoirs publics et aux opérateurs d'importance vitale, comprenant toutes les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.

### NIVEAUX



### DESCRIPTIF

**Le niveau de vigilance** : C'est la posture permanente de sécurité et la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.

**Le niveau sécurité renforcée – risque d'attentat** : Il adapte la réponse de l'État à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (aéroports, gares, lieux de cultes...).

Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.

**Le niveau urgence attentat** : Il peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Ce niveau est mis en place pour une durée limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



# LES BONS RÉFLEXES

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

## 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER

**1/ S'ÉCHAPPER** (si c'est impossible)

- Localisez le danger pour vous en éloigner.
- Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper.
- Ne vous exposez pas.
- Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger.

**2/ SE CACHER**

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éteignez la lumière et coupez le son des appareils.
- Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol.
- SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...).
- Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone.

## 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

- 17 ou 112**: Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112.
- Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque.
- Gardez les mains levées et ouvertes.

### VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112).
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**.
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur internet et les réseaux sociaux.
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place\_Beauvau** et @gouvernementfr



Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)







## CONSTITUER SON KIT D'URGENCE

- Une lampe de poche
- Un gilet jaune et 1 sifflet
- Des barres de céréales
- Une bouteille d'eau potable / pers.
- Une trousse de premiers soins
- Une radio à piles
- Des piles de rechange
- De quoi se laver
- Des vêtements de rechange
- Une couverture de survie
- Les photocopies des contrats d'assurance
- Le double des clés de la maison
- S'il y a un bébé : des couches et un biberon vide
- De quoi s'occuper tranquillement (cartes, dés...)
- Les ordonnances, les médicaments
- Un téléphone et son chargeur
- Un moyen de paiement (monnaie, CB)

### BON À SAVOIR

Le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) est un document vous permettant de mettre votre famille et vos biens en sécurité en attendant les secours. Vous pouvez le compléter avec vos proches en reprenant les informations contenues dans ce DICRIM et les informations importantes de votre foyer (numéros de téléphone, lieux de mise à l'abri...). Un guide est disponible pour vous aider à rédiger votre PFMS : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

## LES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

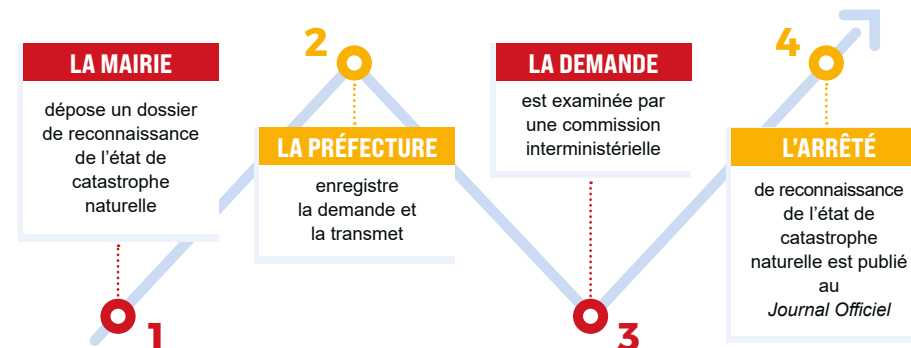
(À COMPLÉTER)

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| 🏠 <b>Mairie</b> ..... 04 90 20 00 71         | 🚒 <b>Assurance</b> .....            |
| 🏛️ <b>Préfecture</b> ..... 04 88 17 84 84    | 👨 <b>Médecin de famille</b> .....   |
| ⚡ <b>Urgence électricité dépannage</b> ..... | 📖 <b>École(s) des enfants</b> ..... |
| 🔥 <b>Urgence gaz n° vert</b> .....           | H <b>Hôpital</b> .....              |
| 💧 <b>Service des eaux</b> .....              | 👨 <b>Proches à contacter</b> .....  |

Pour effectuer les démarches d'indemnisation suite à une catastrophe, veillez à respecter les consignes suivantes :



**RAPPEL :** la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle





# RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

**Dans tous les cas** : informez-vous au préalable, ne tentez jamais de circuler dans la zone touchée et respectez les consignes de sécurité.

*ex. : fermeture de routes ou ordre d'évacuation*



**Conformez-vous aux consignes des autorités** (Mairie, pompiers...)



Écoutez la radio  
**France Bleu Vaucluse**  
**100.4 FM**



**Ne téléphonez qu'en cas d'urgence** pour ne pas encombrer les lignes



**Vos enfants sont en sécurité** à l'école, restez vous-même à l'abri

## ■ À EMPORTER À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION

- Un téléphone portable chargé
- Les médicaments spécifiques
- Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB...)

## ■ LIENS UTILES

- Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- Mairie : [www.velleron.fr](http://www.velleron.fr)
- Préfecture : [www.vaucluse.gouv.fr](http://www.vaucluse.gouv.fr)
- Risques majeurs en France : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)

## ■ NUMÉROS UTILES

15	SAMU	112	Appel d'urgence
17	Police nationale		
18	Pompiers	114	Appel d'urgence pour sourds et malentendants

MAIRIE  
DE VELLERON

Place du Château  
84740 Velleron

☎ 04 90 20 00 71